

n° 95\_2025DEL  
Nomenclature n° 753

Nombre de membres : 27  
Présents : 16  
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-95\_2025DEL-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

**Séance du 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

**Étaient présents :** Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

**Étaient absents/excusés :**

Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à M. Jean-Michel BOUARD  
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL  
Mme Julie GOUSSU, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON  
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON  
Mme Edwige CHOURAQUI  
Mme Cristina DRAGOMIR  
M. Julien JEROME  
M. Jérôme POITOU  
M. Fabrice POUPET  
M. Ulrich PADONOU  
Mme Virginie POITOU

Mme Lucile RIGAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



### **95- 2025DEL – CONVENTION ASSOCIATION FOOTBALL AU 01/01/2026**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de la commune et de l'association relatifs à la mise à disposition des locaux ainsi que les conditions de participation financière.

La Commune de Jargeau s'engage ainsi notamment, sur une période de 3 ans :

- à mettre à disposition de manière non exclusive, des installations sportives communales ;
- à accorder une subvention annuelle, dont le montant maximum cumulé ne pourra excéder 37 500 € sur l'ensemble de la période ;

De son côté, l'association s'engagera notamment :

- à développer la pratique du football, participer, chaque année, gracieusement à des séances de foot dans certaines classes des écoles élémentaires de Jargeau ;
- à proposer un cycle d'animation dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial) et des activités périscolaires.

**Après avis de la Commission des finances et cadre de vie du 10 décembre 2025**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :



n° 95\_2025DEL  
Nomenclature n° 753

**Nombre de membres : 27**  
**Présents : 16**  
**Votants : 20**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-95\_2025DEL-DE

S<sup>2</sup>LOW

- APPROUVER la convention ci-jointe en **annexe n° 7** ;
- AUTORISER le maire à signer la convention avec l'association JSDFC à compter du 1er janvier 2026.

**Adopté à l'unanimité**



Le Secrétaire de séance,

Lucile RIGAL



Acte certifié exécutoire :  
Acte publié le :  
Acte notifié le :

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme, le 18 décembre 2025

